

VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX
Tél. 03.80.92.01.34

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS**
CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 20 MARS 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 16 mars 2026 par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 20 mars 2026 à la salle Paul Eluard à MONTBARD

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Valérie MONTAGNE, Martial VINCENT, Maryse NADALIN, Abdaka SIRAT, Danielle MATHIOT, Marc GALZENATI, Brigitte FOGLIA, Romain GAULT, Isabelle RAGNARD, Bernard NICOLAS, Béatrice QUILLOUX, Dominique ALAINÉ, Francisca BARREIRA, Fabien DEBENATH, Mireille POIRROTTE, Éric SIMON, Béatrice PARISOT, Romain BLANCHARD, Patricia PARISSÉ, Joël GRAPIN, Céline AUBLIN, Jordan LE CARO, Bruno DIANO, Éloïse FROEHLI, Ahmed KELATI

Secrétaire de séance : Romain BLANCHARD

2026.27 – Élection du Maire

Rapporteur : Danielle MATHIOT

Vu l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le plus âgé des membres présents du Conseil municipal, Madame Danielle MATHIOT, a pris la présidence de la séance.

Madame Danielle MATHIOT constate que le quorum est atteint.

Vu les articles L2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Considérant qu'un bureau comprenant deux assesseurs a été constitué pour assurer la bonne organisation du scrutin.

1. Monsieur Romain GAULT
2. Monsieur Ahmed KELATI

Considérant que Madame Laurence PORTE s'est portée candidate aux fonctions de Maire.

S'agissant d'un scrutin à bulletin secret, chaque conseiller a pris, sur la table de décharge, un bulletin vierge et un bulletin du candidat déclaré, est passé par l'isoloir, a fait constater qu'il était porteur que d'une enveloppe et la déposée dans l'urne.

DÉPOUILLEMENT :

Nombre de conseillers présents à l'appel, n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	27
Nombre de bulletins nuls :	2
Nombre de bulletins blancs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13

A obtenu :

- Madame Laurence PORTE : _____ **24 voix**

Madame **Laurence PORTE** est proclamée MAIRE de la Ville de MONTBARD et est immédiatement installée.